

La Présidente de Nantes Université,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement direct sans concours d'adjoints techniques 2^{ème} classe de recherche et de formation, BAP J, emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, organisée par NANTES UNIVERSITE est composée ainsi qu'il suit :

Madame TONNERRE Clotilde, Ingénieure d'études de classe normale, Présidente, Nantes Université, Nantes,
Monsieur AUBINEAU Sébastien, Technicien de recherche et de formation de classe supérieure, Expert, Université de Poitiers, Poitiers,
Monsieur BURGAUD Éric, Attaché principal d'administration de l'État, Nantes Université, Nantes,
Madame CUNY Sandrine, Ingénieure d'études hors classe, IUT de Nantes, Nantes,
Madame HUBERT Emmanuelle, Ingénieure d'études de classe normale, Nantes Université, Nantes.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12 mai 2022.

La Présidente de Nantes Université

Carine Bernault

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation

Le premier vice-président
DOMINIQUE AVERTY